

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conformément aux décisions de fusion prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de chacun des compartiments Nagelmackers Premium Vivace (le "**Compartiment Absorbé**") et Nagelmackers Multifund Full Equities (le "**Compartiment Absorbant**" et, ensemble avec le Compartiment Absorbant, les "**Compartiments**") de la Sicav Nagelmackers le 13/12/2022, le rapport d'échange des compartiments fusionnés qui a été déterminé sur la base de la valeur nette d'inventaire par action des Compartiments à la date du 7/12/2022, vous est communiqué ci-après.

Les actionnaires du Compartiment Absorbé se voient attribuer des actions dans le Compartiment Absorbant selon le rapport suivant : 0.3371 actions de capitalisation de la classe de base dans le Compartiment Absorbant pour chaque action de capitalisation relevant de la classe « R » dans le Compartiment Absorbé.

Les actions dans le Compartiment Absorbé seront échangées automatiquement, en actions du Compartiment Absorbant. Si elles sont nominatives, une inscription au registre des actions du Compartiment Absorbé est effectuée automatiquement. Si les actions du Compartiment Absorbé sont dématérialisées elles sont remplacées automatiquement, par l'intermédiaire du banquier de l'actionnaire, en actions dématérialisées du le Compartiment Absorbant.

Le projet de fusion, l'avis de convocation et d'information, la déclaration du dépositaire conformément à l'article 166, §1, alinea 2, 3° de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE ("l'**AR OPC**"), le rapport du réviseur conformément à l'article 172 de l'AR OPC, la dernière version du Prospectus de la SICAV, ainsi que le dernier rapport annuel et, s'il est publié, le rapport semestriel et les documents d'informations clés pour l'investisseur, sont disponibles sur simple demande, sans frais, en néerlandais et en français, auprès du service financier ou également sur simple demande à l'adresse e-mail suivante : legal.be@caceis.com ou sam.melis@fimacs.eu.

L'avis de convocation et d'information et le présent avis sont disponibles sur le site www.nagelmackers.be.

Enfin, nous vous confirmons que les valeurs nettes d'inventaire des compartiments de la SICAV sont publiées dans les journaux De Tijd et L'Echo.

Le Conseil d'Administration,